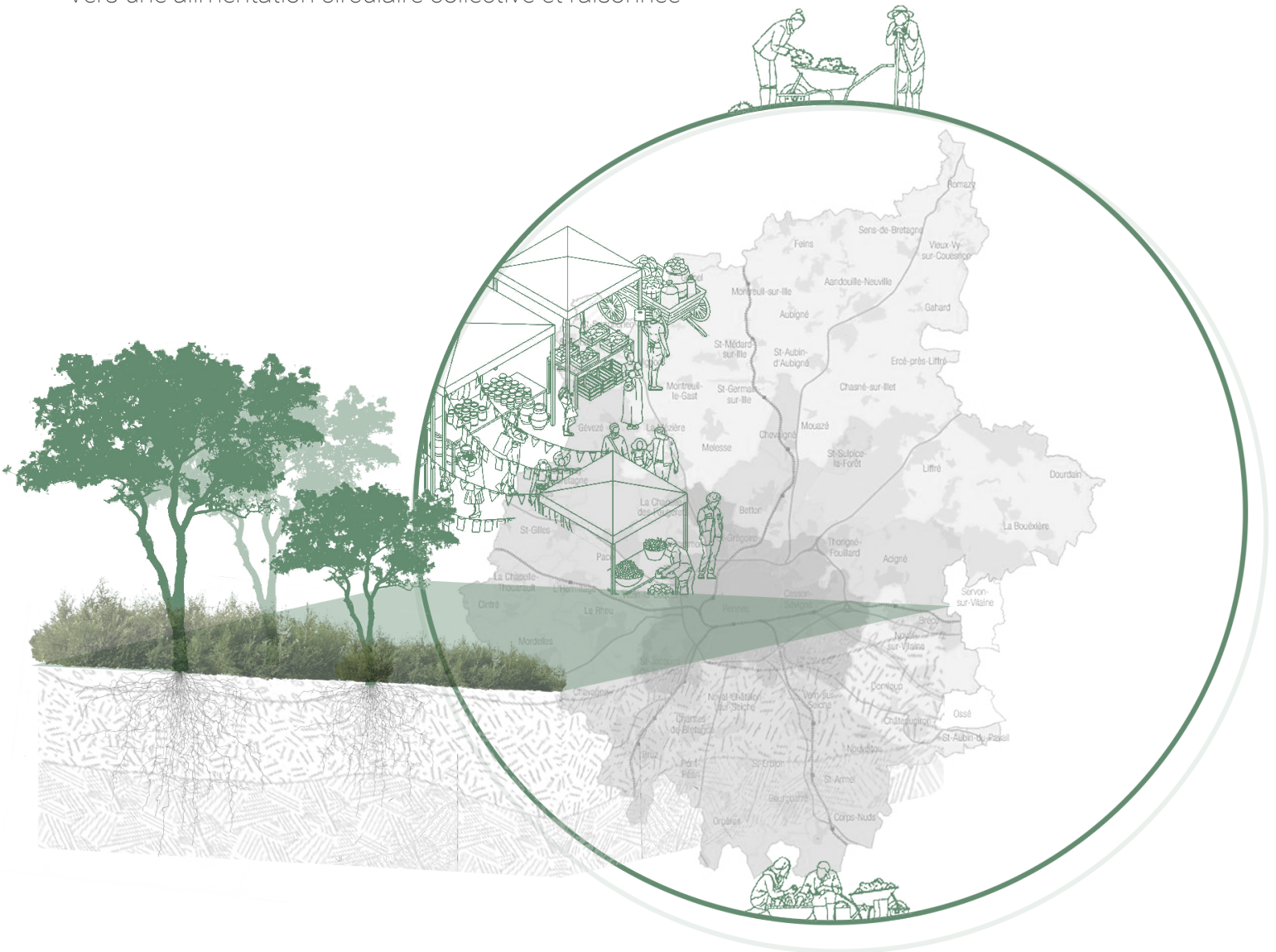


AgriSCOT

Vers une alimentation circulaire collective et raisonnée



BRIFFAULT Justine (MOUI)_ CYPRIEN Léo (ERPUR)_ GRIMAUD Mathis (ACT)_ JOLY Lucas (ACT)_ LEPESANT Yanis (SIGAT)_
PANNIER Morgane (AUDIT)_ POUPEAU Line (ARCHI-MOUI)_ Tiesse Julie (ERPUR)_ LE DOEUFF Antoine (SIGAT)

DIAGNOSTIC

1. CONTEXTE TERRITORIAL (DÉMOGRAPHIE, ÉCONOMIE, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT)

2. PROCESS : CHAÎNE ALIMENTAIRE

PRODUCTION, DISTRIBUTION
CONSOMMATION
GASPILLAGE ALIMENTAIRE

3. MUTATION DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

LES ENJEUX DU PAYS DE RENNES

4. AFOM

5. PROSPECTIVE D'INTERVENTIONS POUR 2045

6. PROPOSITIONS

CONCLUSION

TROMBINOSCOPE
BIBLIOGRAPHIE



ÉTAT DES LIEUX DE L'ALIMENTATION DANS LE PAYS DE RENNES

Contexte général démographique, environnemental et politique

Démographie

Prendre en compte les évolutions démographiques à venir est important pour anticiper l'évolution des profils des consommateurs. En effet, le vieillissement de la population tend à changer les habitudes alimentaires.

Le Pays de Rennes compte aujourd'hui environ 560.000 habitants. Les quatre scénarios de l'INSEE projetant le territoire à l'horizon 2050 prévoient une augmentation de la population, qui serait d'ailleurs la plus importante de la région Bretagne. Dans un contexte certain de vieillissement démographique, la population en âge de travailler (25-64 ans) augmenterait plus ou moins selon l'intensité des scénarios. Selon le troisième scénario, le plus proche de l'ambition de la commande, la population du Pays de Rennes âgée de moins de 25 ans serait équivalente à celle d'aujourd'hui. A l'inverse, le nombre et la part des plus de 65 ans augmenterait significativement, posant l'enjeu de l'accessibilité alimentaire sur le territoire, avec toutes les problématiques de mobilité et de santé associées.

Selon le scénario central basé sur les dynamiques démographiques de ces dernières années, le Pays de Rennes verrait sa population augmenter d'environ 100.000 habitants à l'horizon 2045, soit une augmentation annuelle de 0,56 % pour Rennes Métropole et 1,02 % pour l'ensemble des 3 autres intercommunalités. Qui dit alimentation dit agriculture, et donc agriculteurs. Excepté dans un scénario dystopique, il est difficile d'imaginer un avenir sans agriculteurs, qui représentent aujourd'hui 1,6 % de la population française.

Pour le Pays de Rennes, cette part est bien inférieure à la moyenne nationale, avec 0,57 %, alors qu'elle était de 3,23 % en 1999. Cependant, les disparités sont fortes entre les communes du territoire, avec une part d'agriculteurs allant de 0,2% à 10% (fig.1). En somme, les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, alors que les besoins alimentaires à venir tendent à augmenter et à changer.

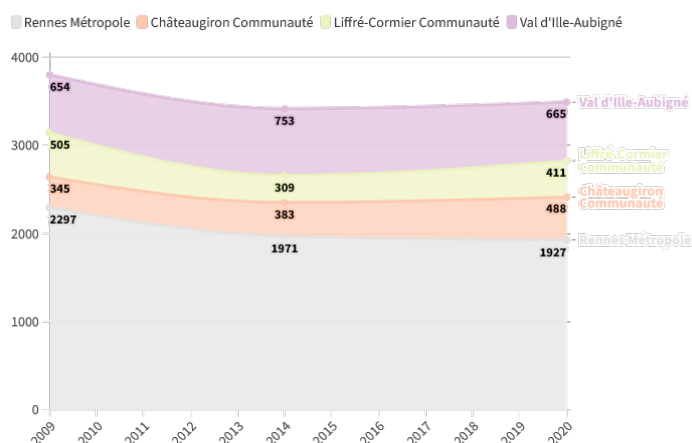


Fig.1. Démographie des agriculteurs INSEE.

Sur les dernières années, on assiste à une stabilisation de la baisse de la part des emplois dans le secteur de l'agriculture entre 2014 et 2020 (fig. 2), en dépit d'une diminution du nombre d'agriculteurs dû à l'agrandissement des cultures et à l'emploi de plus de salariés. Le SCOT actuel réaffirme sa volonté de protéger l'agriculture et ses espaces de production tout en limitant les potentiels d'urbanisation sur le territoire. Ainsi, au moins 93 % du territoire du Pays de Rennes est, à long termes, préservé de l'urbanisation, favorisant donc la stabilisation de la profession agricole. Cette dernière comprend aujourd'hui un peu plus de 3.400 actifs travaillant dans une exploitation agricole (Audiar, 2015).

La relative stabilisation observée de la main-d'œuvre agricole est à mettre en relation avec le doublement des aides publiques issues des nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), financées par le deuxième pilier "développement rural" de la politique agricole commune (PAC) 2014-2020 par rapport à la précédente (Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021).



Fig.2. Evolution de la main d'œuvre agricole selon le statut dans Rennes métropole entre 2010 et 2020.

Environnement

L'alimentation témoigne d'impacts environnementaux, paysagers ou fonciers. Le pays de Rennes est un territoire agricole riche avec une emprise foncière qui représente 56 % du territoire avec près de 60.000 ha de surfaces agricoles. Les espaces agricoles structurent le paysage de la ville et assurent la relation d'équilibre ville-campagne. Ils garantissent le maintien des ceintures vertes et une offre de paysages entretenus et cultivés à proximité immédiate des espaces de vie urbains.

Toutefois, ce sont près de 250 à 300 ha qui disparaissent annuellement des surfaces agricoles. Au-delà de la protection du foncier agricole, la qualité du territoire constitue un atout reconnu du Pays de Rennes.

Le choix de la ville archipel qui articule l'espace agro-naturel et les bourgs, a permis d'éviter un étalement des banlieues et de maintenir une alternance entre ville et campagne. Elle comprend alors le cœur de métropole avec une proximité immédiate avec le monde rural et agricole. Avec une population en forte croissance, le Pays de Rennes est confronté à des besoins en eau qui augmentent.

Toutefois, le territoire ne bénéficie pas de ressources suffisantes et l'essentiel provient de l'extérieur du territoire. Les prélèvements sur le territoire sont presque exclusivement destinés à l'eau potable. L'alimentation en eau potable suffisante est donc insuffisante pour l'agriculture sur le territoire.

De plus, l'agriculture prélève l'eau pour l'irrigation et admet une forte hausse (moins de 2 % des prélèvements avec 417.000 m³/an dont seulement 15 % en profondeur). Cependant, le secret statistique interdit l'utilisation de certaines données dites "sensibles" concernant l'irrigation de l'eau par exploitation.

Le bilan énergie de l'agriculture du pays de Rennes ne représente que 3 % des énergies consommées sur le territoire, tout en étant à l'origine de 33 % des émissions de GES sur l'ensemble du territoire étudié en 2020.

Les émissions d'ammoniac ont augmenté de 3 % entre 2010 et 2014. L'agriculture est à l'origine de 98 % des émissions d'ammoniac (NH₃) en 2020 et d'une part importante de celles de protoxyde d'azote (N₂O), représentant 21,8 % des gaz dits "précurseurs", car se combinant avec d'autres composés gazeux pour former des particules. Les émissions d'ammoniac ont pour origine l'élevage et l'épandage.

L'activité agricole est également à l'origine de près de 30 % des émissions de particules fines sur le territoire. La pollution diffuse par le phosphore reste importante. Dans les régions d'élevage, les apports importants d'effluents d'élevages dans les parcelles cultivées ont conduit à accroître, parfois de façon très importante, la propagation du phosphore. Ceci est principalement lié aux intrants agricoles et aux épandages qui permettent de maintenir et optimiser les rendements.

Pour lutter contre la pollution de l'alimentation, le territoire développe des alternatives telles que l'agriculture biologique. Pour cela, la part de l'agriculture biologique est en augmentation constante sur le territoire avec plus de 110 fermes qui produisent sur près de 4.260 hectares, soit plus de 5,5 % de la surface agricole utile (SAU) du Pays de Rennes en 2019.

Le territoire s'approche des objectifs du Grenelle de l'environnement de 2012 (6 % de la SAU), mais est encore loin de l'objectif de 20 % en 2020.

Le paysage agricole de la ceinture verte a subi de profonds changements structurels avec un étalement en tache d'huile avec formation de banlieue tout en permettant aux communes périphériques de tirer parti du dynamisme du bassin rennais en les érigeant en "villetes".

La ceinture verte représente le paysage de la ville archipel. Son objectif est d'empêcher l'urbanisation et renforcer la centralité de certaines communes périurbaines désignées "pôles d'appui". Elle est un atout à préserver pour renforcer l'autonomie alimentaire du territoire. C'est aussi un secteur en pleine évolution, qui doit se transformer pour limiter ses conséquences négatives sur l'environnement.

Par ailleurs, le plan climat du gouvernement donne comme objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 afin de trouver un équilibre entre les émissions de l'Homme et la capacité des écosystèmes à absorber du carbone. Il est appuyé par la loi Énergie-Climat adoptée en 2019.

Pour cela, deux principes de levier : diminuer les émissions et augmenter la captation. Le maintien de la ceinture verte ainsi que son accroissement sont nécessaires. Il est donc nécessaire de préserver la ceinture verte, d'autant qu'il est pressenti une diminution de 10 % de la SAU et de 52 % des sièges d'exploitations agricoles entre 2020 et 2035.

Politique

La ville archipel est une identité particulière à Rennes qui configure un mélange entre ville et agriculture, 60 % de terres agricoles pour 12,5 % de zones urbaines.

Ces espaces sont menacés par la pression foncière qui tend à gagner des terres nourricières. Les acteurs doivent se coordonner, échanger pour partager un même espace de vie.

Les débats sur l'alimentation sont très présents sur le territoire, ils prennent différentes formes notamment au travers de l'observatoire de l'agriculture. Cet espace est un lieu d'échange et de dialogue entre les collectivités et le monde agricole. Ils partagent un vocabulaire commun par le biais d'outils pour mener des actions. Ces dispositifs montrent à quel point les acteurs du Pays de Rennes sont engagés et mobilisés dans les réflexions de la chaîne alimentaire (Pays de Rennes).

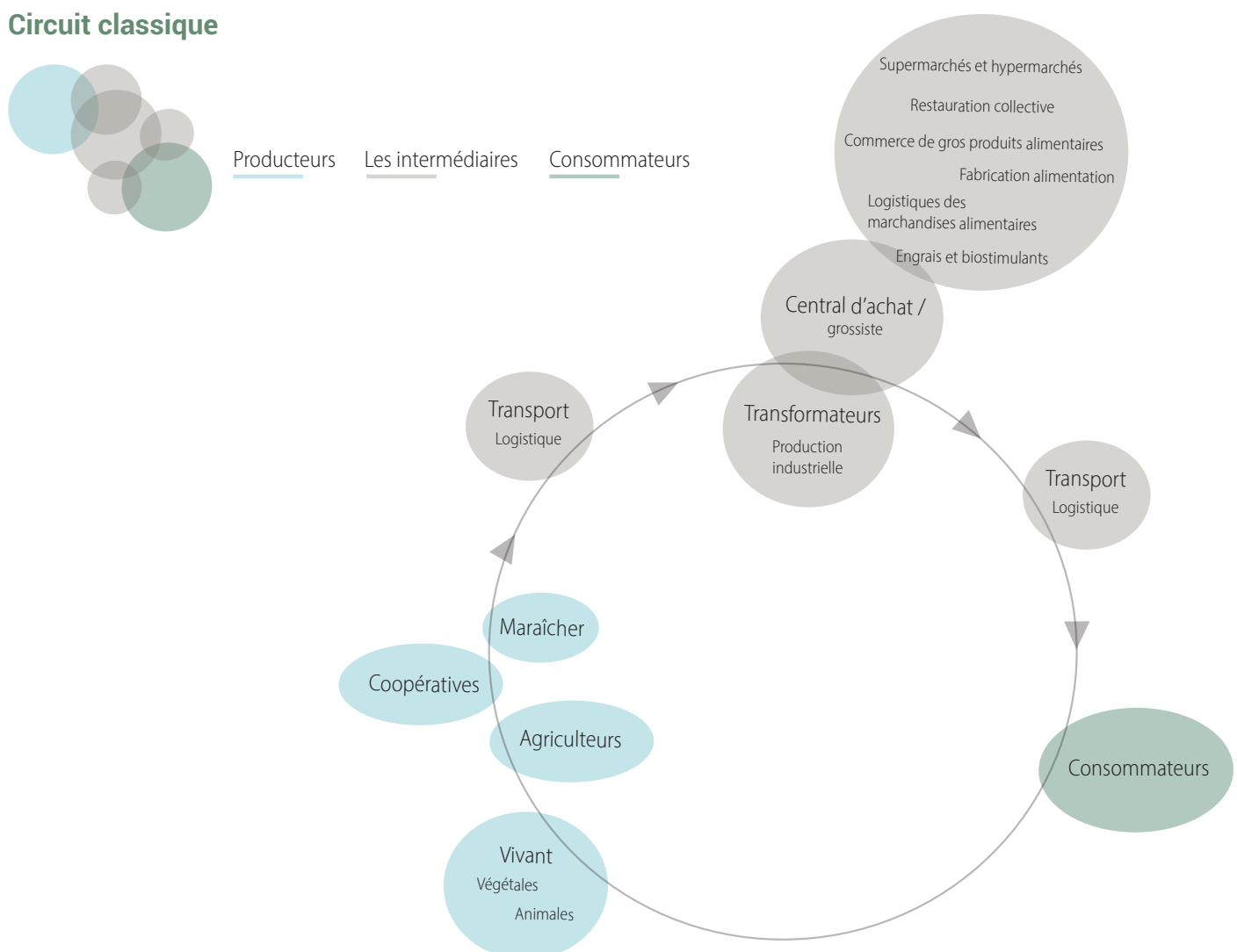
Le foncier agricole est une des thématiques au centre des préoccupations, avec le programme local de l'agriculture (PLA).

Ce programme permet une collaboration pérenne entre les agriculteurs qui partagent des ressources communes : les terres nourricières comme "bien commun". Dans cette continuité, ils ont réalisé un Atlas du parcellaire agricole (Observatoire de l'agriculture périurbaine, 2011).

Des documents réglementaires, autrement dit des outils de gouvernance, suivent une politique alimentaire d'accompagnement. Ainsi, la SAFER Bretagne aide à la répartition parcellaire agricole et protège le développement local. A cet outil s'ajoute l'EPF de Bretagne, qui propose des compensations foncières dès lors que l'opération impacte des terres agricoles, ou encore la charte de l'agriculture et de l'urbanisme, etc.

La chaîne de l'alimentation prend souvent un cheminement complexe et déconcertant au vu des ressources locales dont dispose le territoire. Nous observons souvent plusieurs intermédiaires entre l'exploitant et le consommateur. Le Pays de Rennes s'est emparé de cette question pour développer le circuit court.

Circuit classique



En 2020, la SAU du Pays de Rennes était d'environ 82.000 ha, représentant 60 % du territoire couvert par un total de 1 392 exploitations (Agreste, 2020). Parmi les aires urbaines françaises, celle de Rennes comprend la plus importante proportion de terres agricoles (Audiar, 2015).

L'espace rural est dominé par les activités de polyculture ou de polyélevage, excepté dans le nord-est où la filière bovine domine (fig. 5).

En termes de production végétale, le pays de Rennes est dominé par les parcelles cultivées en maïs grain et ensilage (253 km²) à destination de la consommation animale. Le blé tendre arrive en seconde position (186 km²). L'espace destiné au maraîchage (1,15 km²) est plus de 200 fois inférieur à l'espace occupé par la production destinée à nourrir le cheptel. Les haricots et flageolets, les petits pois et les poireaux sont les premiers représentants du maraîchage dans le Pays de Rennes en termes d'espace cultivé. Le cheptel du Pays de Rennes est caractérisé par une forte proportion de bovins et notamment de vaches laitières, dont la population est d'environ 43.000 individus. L'unité gros bétail total est de 182.587 (RPG, 2020).

Selon la DRAAF de Bretagne, les parts principales de produit brut standard (PBS) sont le bovins laitiers (40 %), le porc (14,4 %), la polyculture et/ou polyélevage (11,1 %) et les légumes et champignons (10,7 %).

Le territoire du pays de Rennes est caractérisé par une forte industrie agro-alimentaire (IAA), avec de grandes entreprises dont le poids économique est important. La viande et les produits laitiers représentent l'essentiel de ce secteur, ainsi que la boulangerie avec l'entreprise Bridor, qui possède le plus grand effectif salarié. Ces entreprises sont surtout situées autour de Rennes et le long des grandes axes de communication. Du côté de la logistique des marchandises alimentaires, l'Ille-et-Vilaine comptait 4.889 emplois en 2021 dans ce secteur.

La surface de parcelles agricoles en agriculture bio est de 109 km², représentant environ 28% de la SAU du Pays de Rennes, et est en constante augmentation. Au total, 134 opérateurs économiques sont engagés en bio (Agence Bio, 2024).

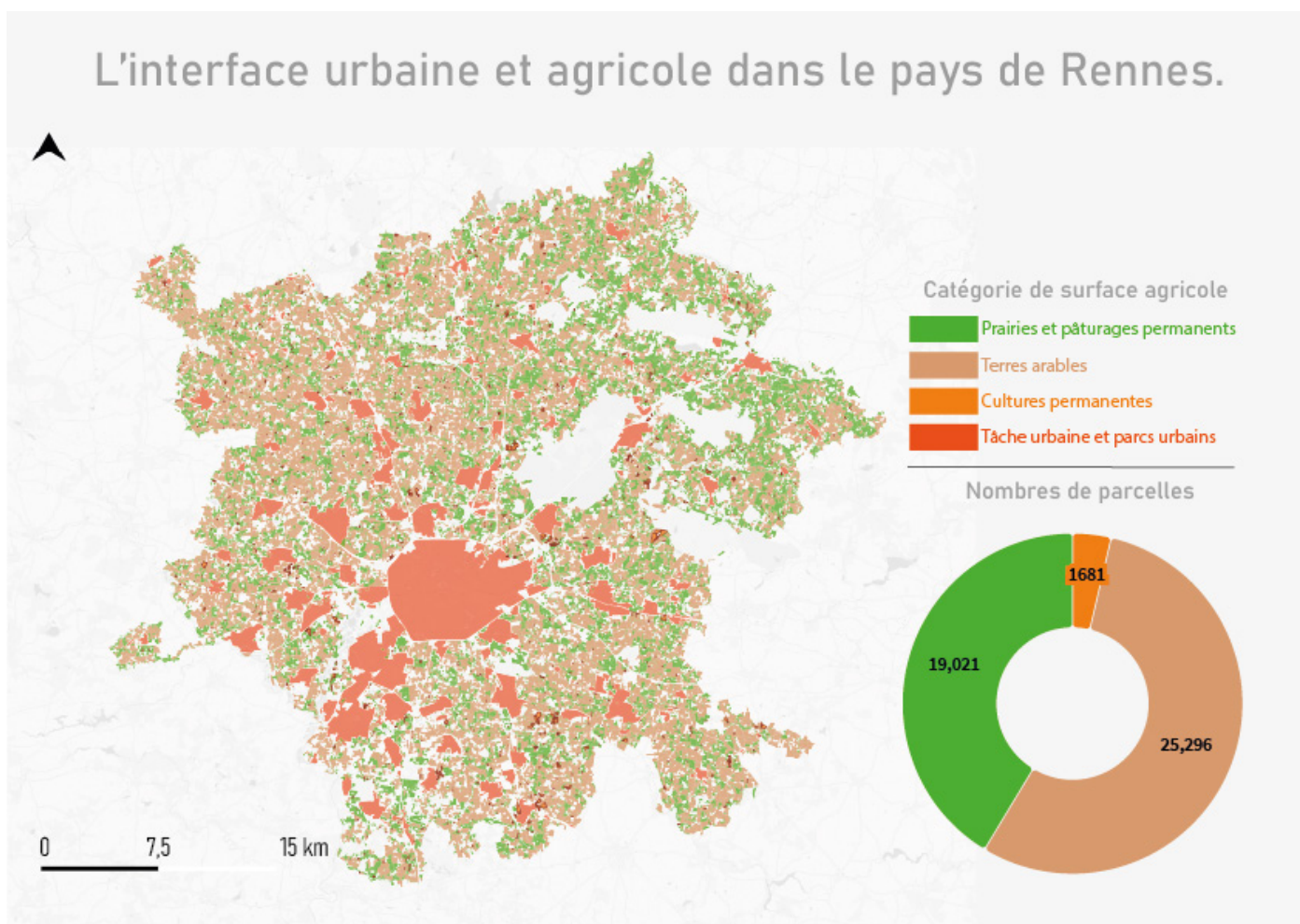


Fig.3. L'interface urbaine et agricole dans le Pays de Rennes.

Commerces alimentaires, typologies et comportement d'achats

Dans le Pays de Rennes, le chiffre d'affaires des commerces (hors pharmacie) est estimé à 3.4 milliards d'euros en 2019, dont 48% concernant le secteur alimentaire (Observatoire du commerce dans le Pays de Rennes, 2020). De plus, 95 % des dépenses alimentaires des ménages habitant le territoire seraient faites dans le Pays de Rennes. Il est à noter une prédominance des hypermarchés et une inégalité d'accès aux commerces de proximité, même essentiels, entre les communes du Pays de Rennes. Le centre-ville de Rennes reste le premier pôle, et les hypermarchés se concentrent dans l'aire de la métropole. L'augmentation de la distance domicile-travail et le développement des axes de transports impliquent que les habitants ne consomment pas forcément au plus proche de chez eux et fréquentent plusieurs commerces, sans préférence marquée.

Les grandes surfaces alimentaires sont les premiers employeurs privés du commerce du Pays de Rennes. Cependant ce sont les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries, boucheries, commerces de primeurs, etc.) qui voient le nombre d'emplois et de points de vente augmenter le plus fortement sur la période 2008-2018 .

Les déplacements pour motif d'achats sont différents en proportion, destination et modes selon le lieu de résidence (cœur de métropole ou pôle de proximité...) et le jour de la semaine. En moyenne, quel que soit le jour de la semaine, la majorité des trajets vers les petits et moyens commerces sont de l'ordre de 3 km et réalisés à pied tandis que ceux vers les grands commerces sont entre 5 et 8 km et majoritairement réalisés en voiture.

Le réseau de petits et moyens commerces est aujourd'hui dans une dynamique positive, tout comme l'usage des circuits courts et points de vente directe. Les résidents du Pays de Rennes dépensent en grande majorité au sein de celui-ci et l'évasion du chiffre d'affaires reste faible malgré l'emprise croissante du e-commerce. Cela montre une certaine tendance à consommer localement sur le territoire. Néanmoins, il est clair que les hyper et supermarchés ont une grande influence et concentrent une grande partie des flux, ils sont aussi moteur de mobilités à motifs d'achats. Par ailleurs, des inégalités apparaissent entre les communes du territoire, Rennes métropole étant la plus couverte en services et commerces, alors que les communes plus rurales ont des difficultés à maintenir des commerces de proximité, y compris pour les besoins essentiels.

Au sein du Pays de Rennes, des initiatives et politiques locales promeuvent déjà une alimentation saine et durable. Parmi les initiatives mises en place :

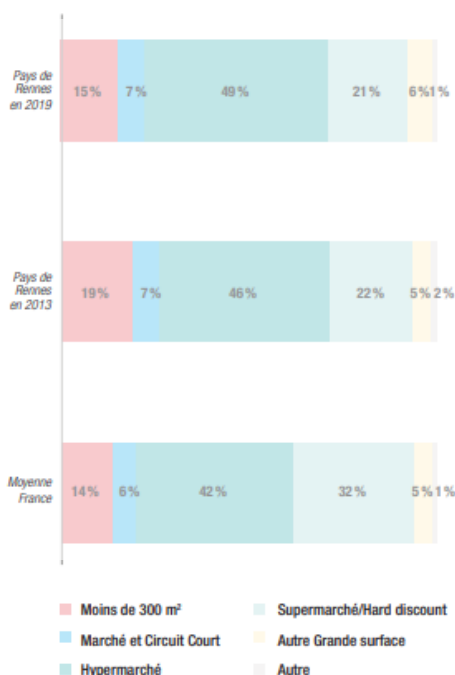
Manger bio 35 "Créé en 2000, notre groupement Manger Bio 35 fait figure de pionnier en France pour l'approvisionnement en produits biologiques et locaux en restauration collective et commerciale."

Terres de Sources est un collectif proposant la labellisation des produits locaux, agro-écologiques et avec une juste rémunération.

Le programme du Pays de Rennes "De la Ferme à l'école" développe les liens entre la production et l'alimentation, en proposant des activités scolaires ou périscolaires mêlant découverte de l'agriculture locale et alimentation, cuisine, restauration scolaire, etc.

Le programme Manger Local à pour objectif de faciliter le lien producteurs-consommateurs en mettant à disposition une cartographie des producteurs, marchés, AMAP, etc. locaux sur le territoire.

Cela montre une volonté forte de Rennes Métropole de soutenir et rendre accessible les produits locaux, de saison et si possible biologique à toute la population. C'est aussi un aperçu des acteurs de l'ESS spécialisés sur les questions d'alimentation.



Les circuits de distribution, réseau d'alimentation local

Fig.4. Les circuits de distribution fréquentés par les ménages du Pays de Rennes (Source, ACO).

Spécialisation agricole en pays de Rennes en 2020

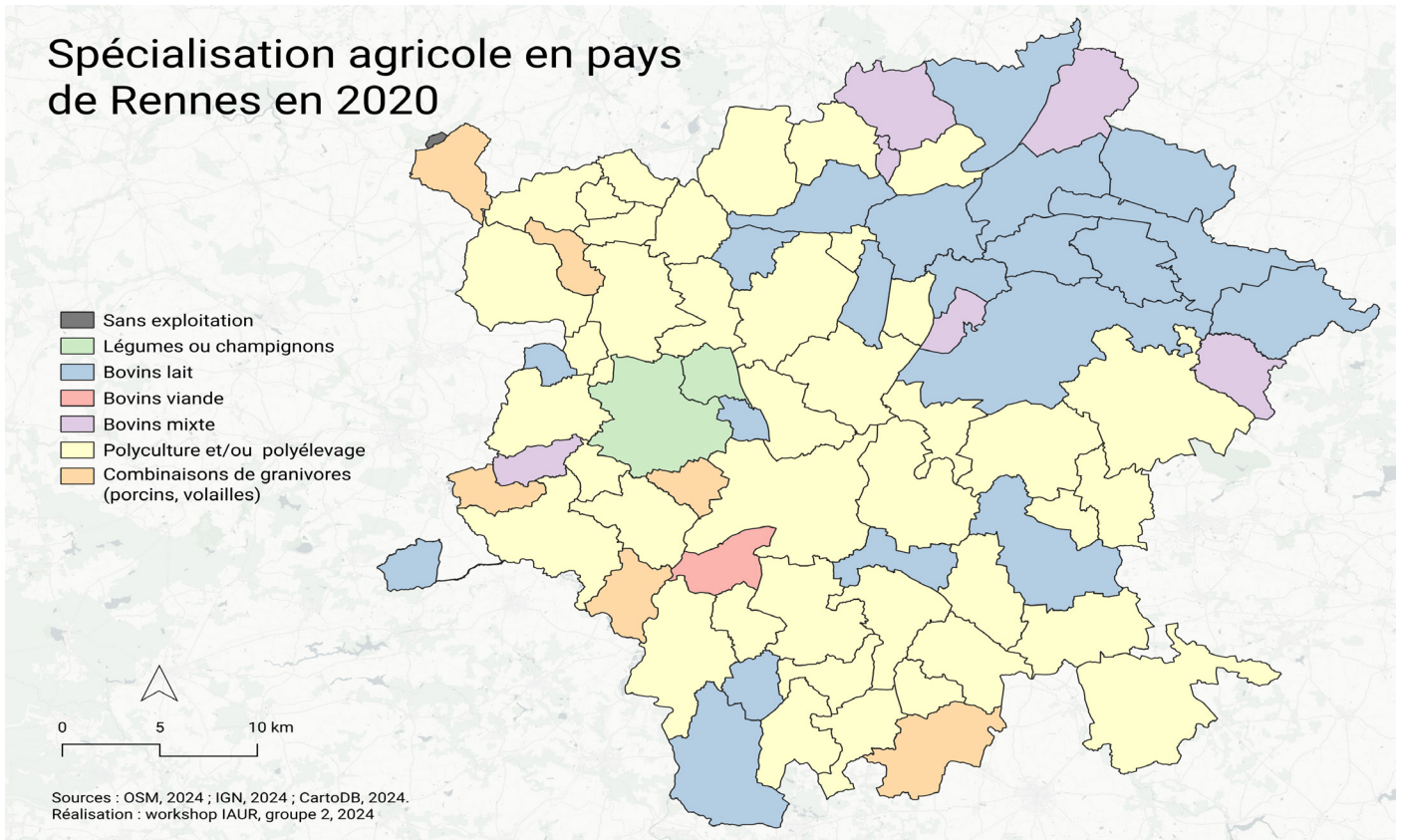


Fig.5. Spécialisation agricole en pays de Rennes en 2020.

Localisation des marchés en pays de Rennes

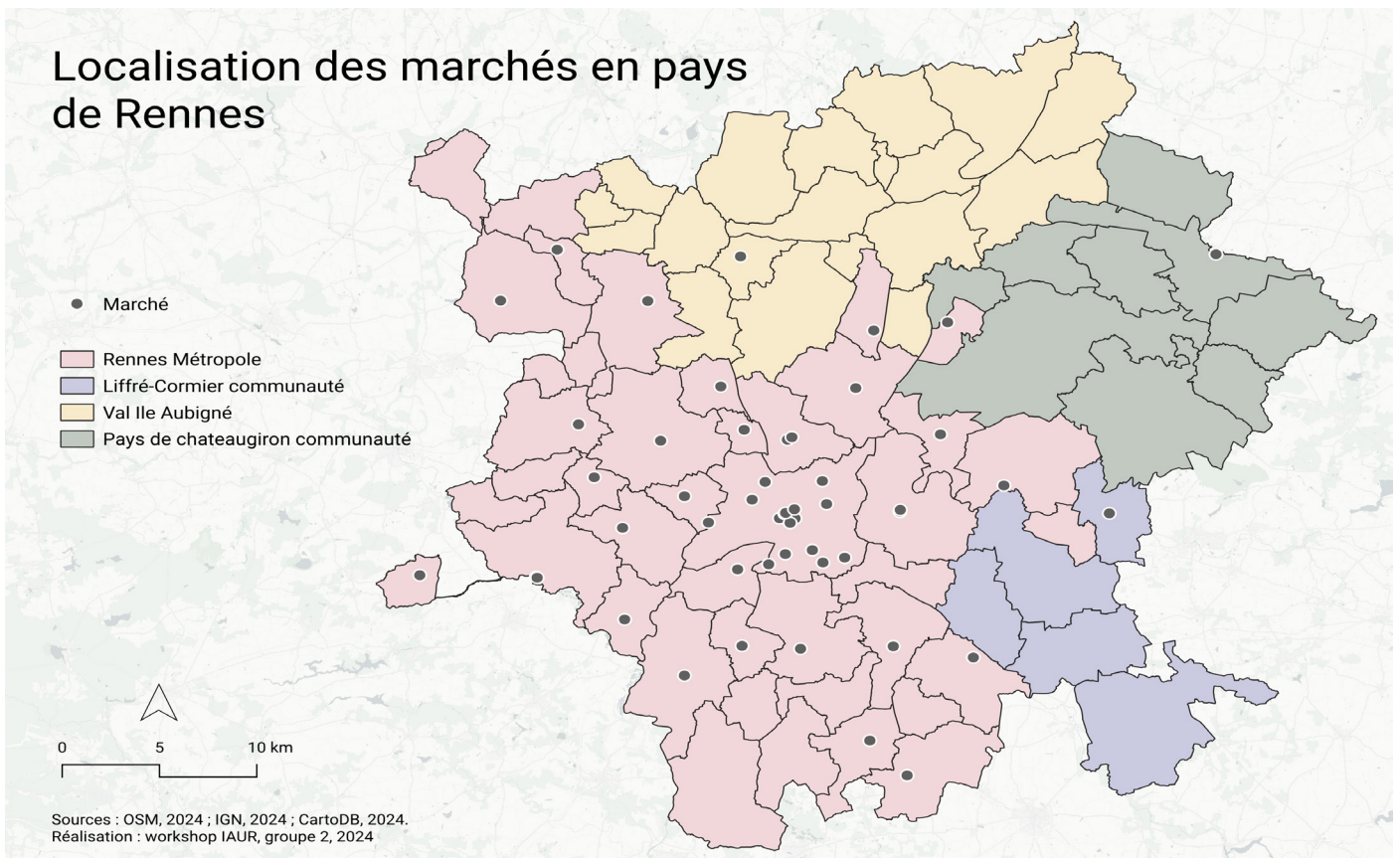


Fig.6. Localisation des marchés en pays de Rennes .

AUTOPRODUCTION ALIMENTAIRE

L'autoproduction alimentaire connaît un renouveau ces dernières années, notamment en ville. Avec l'augmentation des prix des denrées alimentaires et les risques sanitaires connus, les habitants aspirent à renouer avec une alimentation saine et durable, tout en allégeant les factures.

De plus, les jardins partagés et les tiers-lieux nourriciers sont des espaces propices à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux alimentaires et environnementaux globaux. Ils soutiennent des actions en faveur de l'accès à l'alimentation pour tous et toutes, pour une agriculture durable et une valorisation des métiers agricoles.

Parmi les jardins partagés et tiers-lieux agricoles, on trouve notamment à Rennes :

Perma G'Rennes, microferme en permaculture, à la Prévalaye, initialement menacée par l'extension du stade Rennais.

Le Jardin des Mille pas, projet associatif porté par "Les ami(e)s de La Prévalaye", proposant "des alternatives en matière de modes de production agricole vivrière et de consommation en invitant chacun à une réappropriation alimentaire."

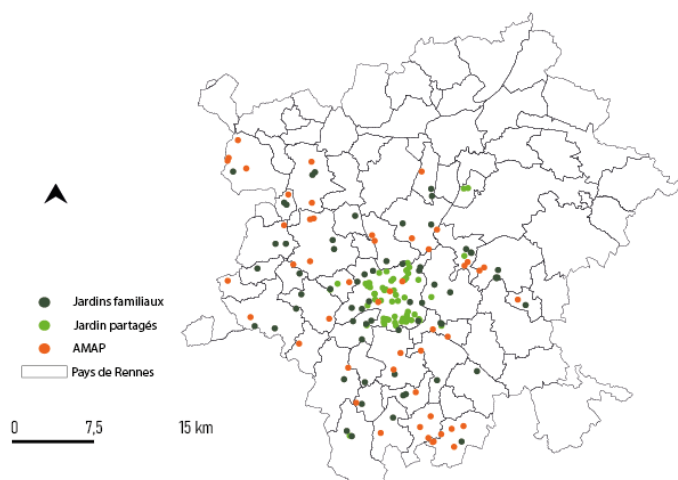


Fig.7. Lieux d'auto-production alimentaire ou collective dans Rennes métropole en 2023 (Source, Audiar 2023).

La ferme de Quincé, projet agricole et ludique pour les habitants du quartier Beauregard, porté par l'association Collectifs 35Volts, faisant "le lien entre le monde agricole et une pluridisciplinarité artistique et d'activités diverses".

Les Cols Verts, "ferme péri-urbaine en maraichage bio, un terrain dédié à la biodiversité en péri-urbain et une mallette pédagogique à destination du grand public".

La Basse Cour, tiers-lieu nourricier porté par le "Collectif Agricole de la Prévalaye" (CAP), pour questionner nos liens à la nature, faire des ponts entre ville et campagne et promouvoir une agriculture et une alimentation saine, durable et accessible."

Les Jardins du Breil, ferme en maraichage bio pour l'insertion sociale via le travail.



Fig.8. Ferme péri-urbaine des Cols Verts, Rennes.



Fig.9. Projet associatif des Jardins des mille pas, Rennes.

PERTES ET GASPILLAGES ALIMENTAIRES

En France, 10 millions de tonnes/an de produits alimentaires sont perdus ou gaspillés répartie ainsi :

- **32 % en production.** Les produits “inesthétiques” ou “non-conformes” et la surproduction impliquent des produits directement jetés.
- **21 % en transformation.** Dans les usines, ce sont les pertes lors de la préparation des plats cuisinés. Dans les transports, ce sont les produits abîmés. Et dans les entrepôts, ce sont tous les produits jetés lors des ruptures de la chaîne du froid.
- **14 % en distribution.** Dans les supermarchés, les produits sont retirés des rayons à l’approche des dates limites de consommation.
- **33 % en consommation** (dont 14 % pour la restauration collective et commerciale). Que cela soit à la maison, à la cantine ou au restaurant, se sont les surplus d’achat, les oublis dans le réfrigérateur, les portions servies trop abondantes.

Pour lutter contre ce gaspillage alimentaire, les différents EPCI du pays ont des services de collectes pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2023, Rennes Métropole met progressivement en place un service de collecte de biodéchets via des points d’apport volontaires dédiés aux déchets alimentaires, en complémentarité du compostage existant. À Val-d’Ille-Aubigné et Liffré-Cormier-Communauté, le service déchets Valcobreizh accompagne les cantines scolaires à réduire leur gaspillage alimentaire. Cela représenterait 120 tonnes de biodéchets par an, soit 300.000 repas à la poubelle pour un coût de 600.000 euros.

En Mars 2020, la région Bretagne adopte son plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Il s’agit d’un document intégrant le SRADDET, pour lequel le SCOT doit être compatible avec ses objectifs.

En Bretagne, les biodéchets représentent 36 kg/an par habitant. Concernant les déchets organiques, la tendance est toujours à la hausse. Depuis plusieurs années, une augmentation de la collecte des déchets organiques est toutefois constatée, avec une accélération depuis 2018.

L’arrivée du tri à la source découlant de la loi Anti-gaspillage a notamment favorisé la collecte séparée des déchets de cuisine et de table. Outre l’autoconsommation, consistant en l’utilisation directe du produit de compostage sur les installations de collecte/production (en épandage), le compostage industriel alimente deux principales chaînes : le compost normalisé pour 85 % et le compost non normalisé destiné à l’épandage pour 5 % (PRPGD, 2020).

En termes de mesures, en 2014 et 2015, le ministère de l’Écologie a lancé l’appel à projets “Zéro déchet, zéro gaspillage” (ZDZG). L’objectif était d’accompagner les collectivités volontaires dans une démarche de réduction du gaspillage, de prévention et de valorisation des déchets. Au total, 153 territoires français ont participé à des programmes de mise en œuvre d’un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dont Rennes Métropole.



Fig.10. Le plan régional mobilise des objectifs pour le gaspillage (PRPGD).

L'ALIMENTATION COMME MIROIR D'APPARTENANCE SOCIALE

Concernant les habitudes alimentaires, l'évolution de la société pousse à une mutation dans l'assiette du consommateur. Les applications mobiles telles qu'Uber ont gagné en popularité depuis la pandémie mondiale de 2020.

Cette tendance à l'alimentation assistée, où l'individu cherche à gagner du temps, présente des risques pour la santé, en compromettant non seulement l'activité physique, mais aussi les interactions sociales.

Bien que le choix alimentaire soit généralement perçu comme une volonté personnelle, ils ne peuvent être motivés que par leurs propres désirs. L'environnement social et culturel joue un rôle crucial dans ses préférences alimentaires. C'est pourquoi, l'acceptabilité sociale intervient lorsque l'individu se soucie davantage de ce que les autres pensent que de ses propres désirs. En parallèle de cet aspect d'acceptabilité, la notion de confiance joue un rôle essentiel, où l'individu s'intéresse à l'origine des aliments et est de plus en plus sensible au bien-être animal. La recherche de labels tels que le label AOC ou viande rouge, est donc très significative.

De surcroît, les manifestations gastronomiques prennent de l'ampleur dans les villes, comme en témoigne le marché à manger à Rennes qui met en lumière de nombreux producteurs locaux. Il est alors légitime de se demander comment établir une relation de confiance entre les politiques publiques, les habitants et les agriculteurs du Pays de Rennes. Pour cela, il est essentiel d'impliquer les habitants dans la transition alimentaire, en leur permettant d'exprimer leurs besoins et leurs convictions. Les habitants doivent s'intégrer pleinement dans cette chaîne alimentaire.

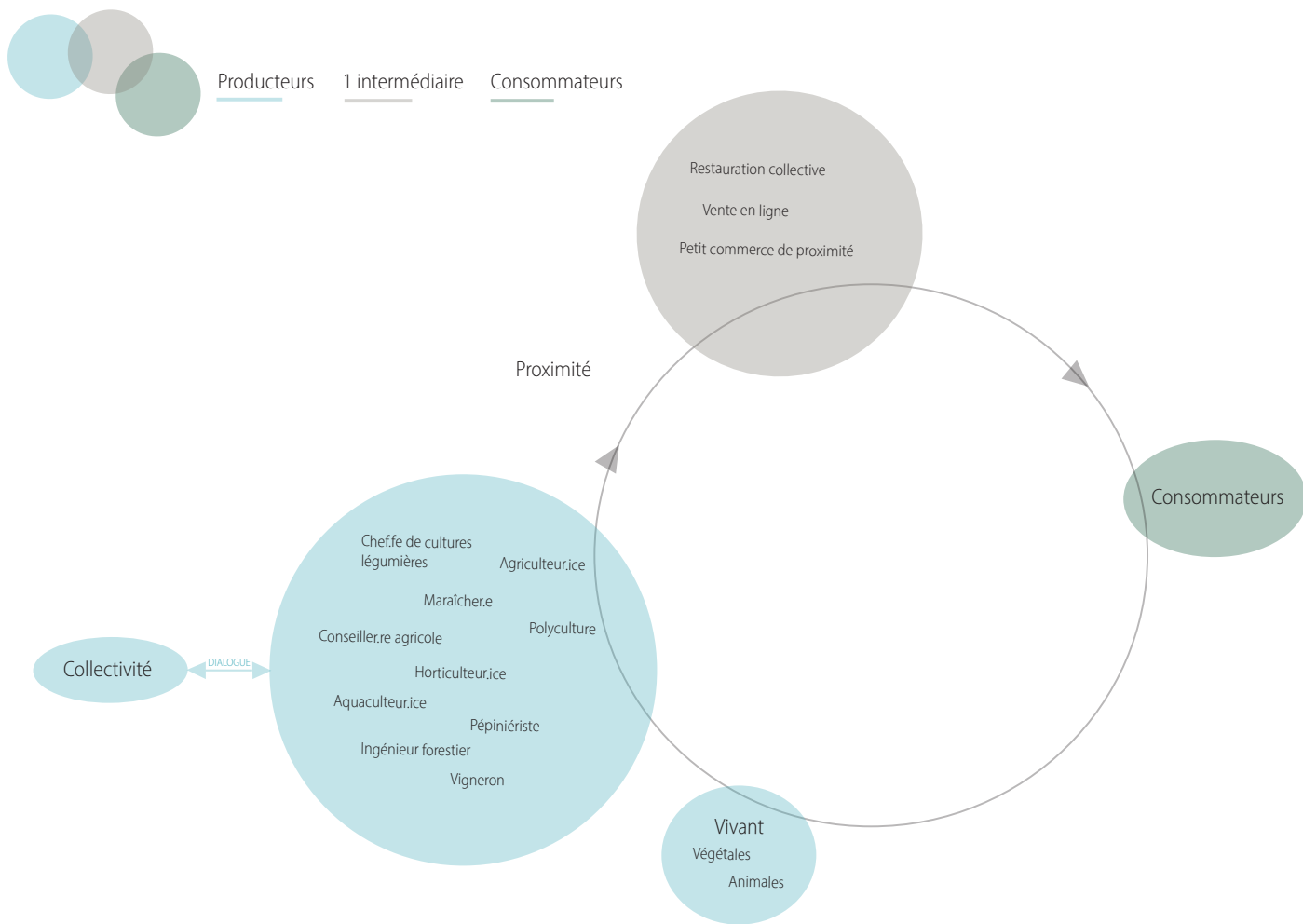
Cela reflète aussi l'acceptabilité des politiques publiques, où les habitants proposent leurs propres solutions à travers l'agriculture urbaine, à l'image de Cuba qui, confronté à l'embargo des Etats-Unis, a dû développer sa propre production alimentaire.

L'alimentation devient ainsi un miroir d'appartenance sociale, où l'individu peut se laisser influencer par les médias, son entourage ou ses propres désirs.

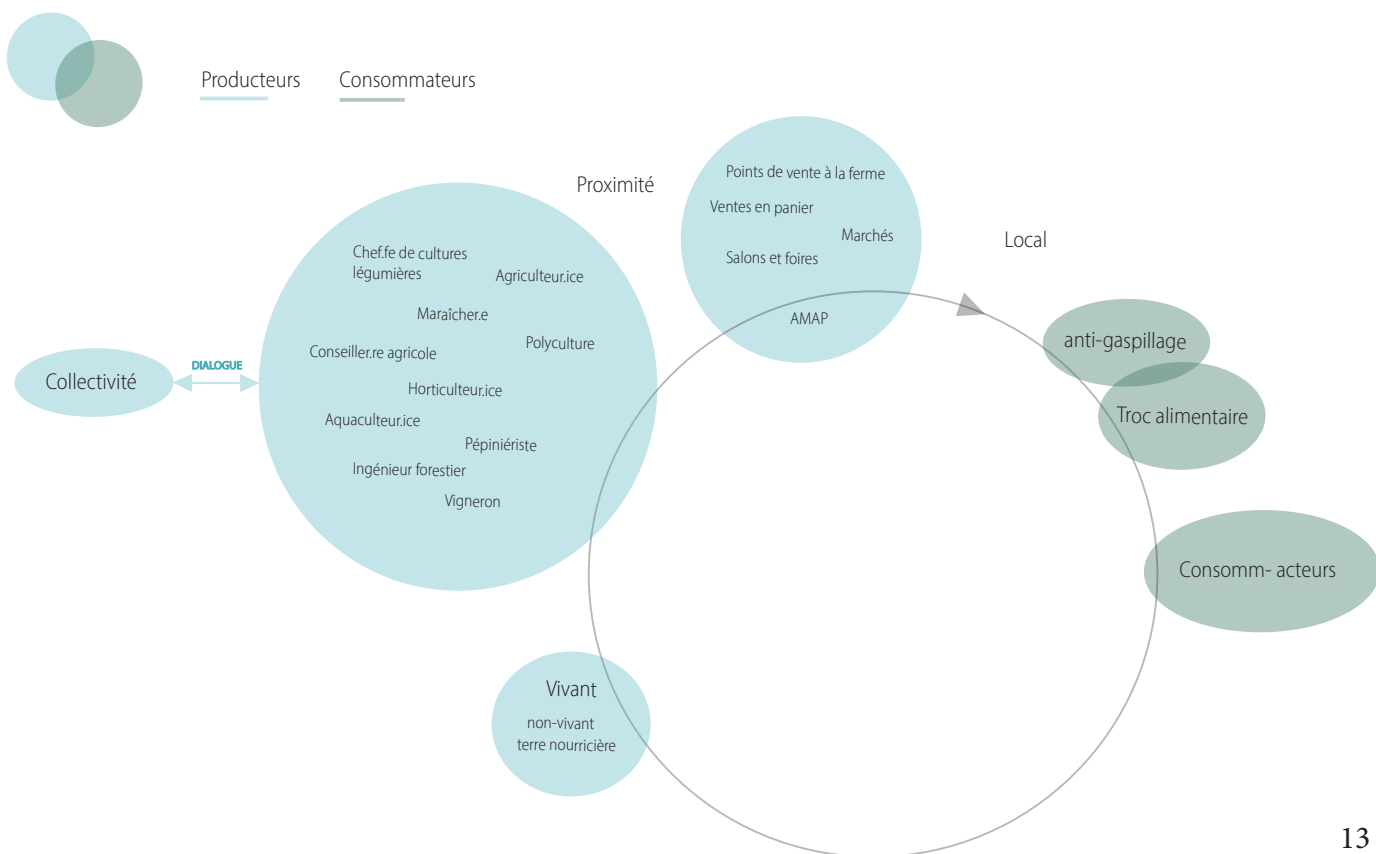
Le vieillissement de la population du Pays de Rennes aura des conséquences sur les comportements alimentaires de la population, car même si les futures générations de seniors dépensent moins en alimentation que les générations actuelles de seniors, ils dépenseront plus dans l'alimentation que les jeunes générations (CREDOC).

Bien qu'il existe des variations entre les générations, les seniors accordent un budget plus important à l'alimentation que les non-séniors. En particulier les jeunes (moins de 26 ans) ont un pouvoir d'achat plus faible et subissent plus fortement la précarité alimentaire. En prenant en compte le vieillissement de la population du Pays de Rennes, en 2045 cette différence de comportements alimentaires de la population en fonction de son âge aura des conséquences sur toute la chaîne de production (CREDOC).

Circuit court



Circuit direct



LES ENJEUX DU PAYS DE RENNES, AFOM

AgriSCOT, Consomm-acteur

AXE 1 / Reconversion des zones d'élevage et de cultures non adaptées au changement climatique.

- > Aides financières à verser aux agriculteurs, pour faciliter la transition
- > Attribution de terres afin de limiter les trop grandes exploitations agricoles
- > Diversification des cultures et de l'usages des parcelles, afin de réduire la dépendance à la mono-production
- > Meilleure gestion de l'eau
- > Suppression de l'utilisation inutile de ressources liée au gaspillage

AXE 2 / Mutation des modes de vie

- > Éducation et sensibilisation en prenant en compte la mixité sociale et l'intergénérationnel
- > Promotion d'une alimentation saine et durable
- > Mise en avant des initiatives et filières locale vertueuses
- > Mise en place des options végétarienne au sein des cantines
- > Evolution des comportements des consommateurs vers moins de gaspillage

AXE 3 / Evolution de la distribution et de la vente de proximité

- > Mise à disposition de matériel et d'espaces commun de vente en circuit court
- > Soutien au commerce de proximité
- > Implantation de services sur l'ensemble des communes du territoire
- > Instauration de la multifonctionnalité des lieux (cour d'écoles vacantes le weekend, gymnases, parking, locaux vides, etc.)
- > Réduction de la chaîne d'approvisionnement entre le producteur et le consommateur

AXE 4 / Gouvernance

- > Optimisation des actions et processus administratifs et politiques
- > Implication des des acteurs privés, de la société civile, et des les services techniques le plus en amont possible
- > Croisement des données (open data, coopération et utilisation des données au service de la lutte contre le changement climatique)

Atouts

- Bénéficie de l'attractivité et de l'engagement politique de Rennes Métropole
- Profite d'une forte activité agricole sur une grande surface
- Présence d'initiatives locales : jardins partagés, AMAP, PLA, associations, tiers-lieux
- Préservation des espaces protégés et de la biodiversité : ceinture verte, Natura 2000, ENS, ZNIEFF
- Jouir de la gastronomie locale

A

Opportunités

- Politique en faveur de la transition écologique : ZAN, PCAET, écophyto, filière bio
- Démarches participatives : maîtrise d'usage, gouvernance partagée
- Création et expérimentation de nouveaux modèles agricoles, économiques, gouvernementales (permaculture, SCOP, COOP, associations)
- Amélioration de la coopération entre les acteurs : partenariat entre collectivités, agriculteurs et réseaux de distribution
- Mutation des pratiques alimentaires

O

Faiblesses

- Destruction des espaces naturels (forêts, prairies, rivières)
- Faible résilience et autonomie alimentaire du territoire
- Mauvaise gestion de l'eau (irrigation, inondation)
- Dévalorisation sociale et économique de l'activité agricole
- Usages abusifs d'intrants impactant la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité
- Hausse de la malbouffe

F

M

Menaces

- Conséquences du changement climatique (phénomènes climatiques plus fréquents, hausse température et précipitation)
- Vieillesse de la population
- Potentiel déséquilibre entre la hausse démographique et les ressources disponibles
- Effondrement de la biodiversité
- Dépendance aux intrants et aux importations
- Augmentation des inégalités : hausse des prix, accès services, rupture générationnelle
- Crise sanitaire (famine, précarité, maladies, épidémies zoonoses, résistance antibiotique)

PROPOSITIONS, PROSPECTIVE POUR 2045

Consomm-acteur

Pour nous projeter dans le pays de Rennes en 2045 nous nous basons sur les scénarios de l'ADEME 2050, le tendancier pour identifier les risques et le n°2 Coopérations territoriales pour nos propositions.

Dans ce scénario n°2, la transition écologique et sociale de notre société française est conduite par des institutions fortes et une gouvernance partagée avec différents acteurs (société civile, entreprises, collectivités, assos...). Les données sont partagées en open data et mises au service de la lutte contre le changement climatique. Un accompagnement à la transformation des modes de vie et des activités agricoles est mis en place, avec le développement de nouveaux modèles économiques intégrant une fiscalité environnementale et sociale. Les inégalités sont réduites par des mesures de redistribution et de soutien, la garantie que tous et toutes aient accès à l'éducation et puissent subvenir à leurs besoins vitaux (nourriture, logement, santé). La croissance n'est plus un idéal à atteindre absolument mais l'économie se porte bien, malgré la diminution de biens matériels, grâce à la diminution du chômage et l'augmentation des emplois générés par la transition écologique et sociale. On accorde une véritable place à la nature dans le droit, elle est institutionnalisée et notre relation avec la nature est repensée, favorisant ainsi l'acceptabilité des mesures d'adaptation.

Nous nous concentrons sur les conséquences en 2045/2050 du changement climatique sur l'agriculture et l'alimentation, ainsi que les solutions possibles pour atténuer et adapter ces conséquences, avec le prisme de la région Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine et les enjeux soulevés précédemment au niveau du Pays de Rennes.

En 2050, l'eau est un enjeu majeur car il pleut moins en été et le risque de canicule et de sécheresse est accru. La demande en eau est maîtrisée par des politiques publiques, et globalement ce scénario permet des systèmes de production plus résilients.

"Dans ce scénario, l'évolution du secteur est pilotée à la fois par une baisse de la consommation (évolution profonde des régimes alimentaires) et par le souhait de développer plus de coopération régionale, ce qui se traduit par une diversification accrue des systèmes destinée à mettre en avant les complémentarités et synergies entre cultures et élevage comme par exemple le bouclage des cycles du carbone, de l'azote et du phosphore."

Certaines cultures et pratiques d'élevage doivent être abandonnées car elles ne sont plus adaptées aux conditions climatiques et bio-géophysiques de l'Ille-et-Vilaine en 2045 ou parce qu'elles ne sont plus rentables avec l'arrêt/diminution forte d'utilisation d'intrants azotés et pesticides. En particulier :

Les cultures très consommatrices d'eau comme le maïs, les tomates, etc.

Les cultures trop fragiles face aux phénomènes climatiques extrêmes, aux maladies et ravageurs (qui ne seront plus tout à fait les mêmes non plus).

Les systèmes d'élevage induisant un fort excédent d'azotes et de nitrates dans le sol et très consommateurs d'eau

De plus, les modes de vie et de consommation auront changé grâce à l'éducation et la sensibilisation de la société civile aux enjeux environnementaux et sanitaires notamment, ainsi que la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses. On prévoit une diminution des produits carnés et une augmentation des fruits et légumes ainsi que des protéines végétales, et le développement de nouvelles filières (insectes, graines germées, plantes d'intérêt (médecine, chimie verte etc.), viticole...).

En fonction de la baisse de rendement induite par le changement climatique et des besoins pour l'élevage, le fourrage et les céréales verront leur proportion de cultures augmenter ou diminuer.

Dans tous les cas, les systèmes d'élevage seront plus extensifs pour une amélioration des conditions d'élevage et le maintien de prairies pour le stockage de carbone. Dans un contexte de réduction des émissions de GES et de transition énergétique, la logistique pour le transport de marchandises doit évoluer vers des solutions bas carbone et surtout une suppression des intermédiaires au profit de la vente directe en circuits courts. Pour répondre aux besoins en produits frais et sains (sans pesticides, de saison etc.) d'une population plus importante et vieillissante, une main d'œuvre plus importante est nécessaire, ce qui est bénéfique à l'économie.

On imagine également que de nouveaux modèles économiques intégrant des indicateurs de bien-être et plus coopératifs permettent la mise en commun de matériels et de savoir-faire agricoles, diminuant ainsi la charge financière et favorisant l'installation et la pérennité des petites exploitations.

Ces profonds changements sociétaux, induits par les conséquences du changement climatique d'une part et la mise en place de politiques pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique de l'autre, obligent une transformation structurelle de la filière agricole et des modes de consommation.

TRANSFORMATION DE LA PRODUCTION

Reconversion accompagnée de la SAU

Dans le Pays de Rennes actuellement, la SAU est très majoritairement utilisée pour le polyélevage, la culture de céréales et de fourrages. Or nous avons exposé précédemment que les produits carnés et d'origine animale en général seront moins demandés ce qui induira une diminution de fait du cheptel global et du nombre d'exploitations, sans compter que l'élevage laitier est très consommateur en eau.

De plus, on constate une tendance à l'agrandissement des exploitations déjà existantes, souvent en conventionnel, au détriment des petites exploitations. La problématique du foncier dans la perspective de diminution de l'artificialisation, de tensions immobilières et de dégradation du sol (érosion, pollution, effondrement...) est absolument centrale non seulement dans la gestion des villes mais aussi des activités agricoles. Les agriculteurs partant à la retraite ne trouvent pas de successeur, les jeunes agriculteurs souhaitant s'installer n'ont pas la capacité financière pour racheter les terres et investir dans les équipements nécessaires.

Les plus grandes exploitations accaparent les terres agricoles car elles sont les seules à en avoir la capacité et sont celles à qui profitent le plus le marché dérégulé néolibéral, avec les grands groupes de distribution ; alors que les agriculteurs ne peuvent se rémunérer correctement et ne survivent que grâce aux aides européennes.

Nous promovons la sortie de ce système sacralisant le profit, la productivité et la compétitivité à tout prix, sacrifiant le bien-être des êtres vivants (humains et non humains) et l'environnement, pour une décroissance conduite par des politiques publiques ambitieuses, justes et inclusives. Nous souhaitons aussi par ces propositions interroger les modèles dominants actuels (profit maximum, compétitivité, propriété privée sacralisée...) même si nous ne pouvons pas nous étendre dessus ici.

Dans le SCoT 2015 du Pays de Rennes, la protection de la SAU par la maîtrise de l'artificialisation selon le modèle Ville archipel est déjà un enjeu important. Cependant, cela n'évitent pas les problèmes soulevés ci-dessus et pose la question de l'attribution de cette SAU, du foncier agricole. Nous pouvons prendre pour exemple la Ceinture Verte, paysage structurant du modèle de Ville archipel. Aujourd'hui cette ceinture verte est composée à 54% de parcelles agricoles, qui ne sont évidemment pas toutes en AB.

Cette ceinture mise en avant comme paysage de "nature", est en réalité profondément structurée par l'activité économique et sûrement le lieu de pratiques néfastes envers la biodiversité, la qualité de l'eau, un appauvrissement du sol...

Est-ce vraiment ce que nous souhaitons ? Qui a la propriété et l'usage de la SAU ? Est-ce que cela améliore réellement l'autonomie alimentaire du pays de Rennes ? Est-ce que les pratiques et modèles actuels sont suffisants et désirables pour faire face aux changements climatiques et sociétaux ?

Pour répondre à ces enjeux nous proposons de :

Durcir les critères d'attribution des terres lors de préemption ou de ventes pour favoriser les jeunes agriculteurs, qui veulent s'installer ou pérenniser leur activité, en agriculture biologique (ou autre agricultures avec peu ou pas d'intrants ni pesticides).

Pour ce faire, concrètement et sans mettre les agriculteurs au pied du mur, il faut prévoir des temps d'échanges avec les agriculteurs, un suivi annuel de leur situation et former les acteurs siégeant dans les instances de décision aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires de la crise climatique.

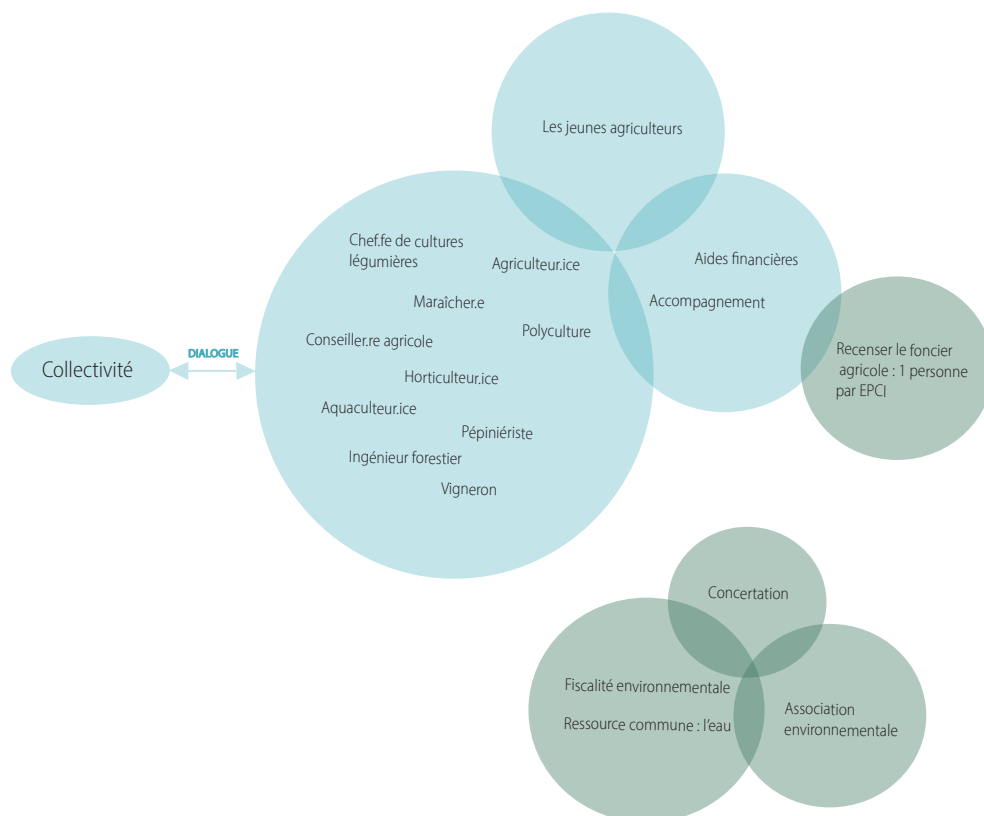
Augmenter le montant des aides financières (hors PAC) et renforcer l'accompagnement des exploitations dans une transition agroécologique et/ou le changement d'activités (élevage vers cultures par exemple) et la diversification (apiculture, transformation de produits bruts, valorisation de biomasse...). Pour financer cela, il faut développer une fiscalité environnementale juste et concrètement appliquée (taxes et cotisations, revenus générés par les activités économiques...). Il serait également utile de créer un guichet unique par intercommunalité permettant de s'informer sur les aides disponibles et les démarches de labellisation AB, contractualisation MAE etc. en lien avec la DREAL et les chambres d'agriculture.

Pousser les entreprises à développer de nouvelles filières sur le territoire pour favoriser l'adaptation des activités et l'économie locale tout en valorisant les acteurs du territoire (nouveaux fruits et légumes, produits intermédiaires pour la chimie/cosmétique/médecine, insectes, vins...).

Nous promouvons la reconnaissance de l'eau comme d'une ressource vitale et commune à tous les êtres vivants, qui ne peut être accaparée par des entreprises. L'eau doit être gérée en priorité pour le bien commun de tous et toutes.

Nous pensons qu'il faut élargir la concertation des acteurs autour de la gestion de l'eau, au moins à l'échelle des bassins versants, pour une utilisation raisonnée et adaptée aux spécificités locales et améliorer la qualité globale. Il faut définir des objectifs chiffrés à atteindre, par exemple 20% des rivières respectant les normes de qualité, un contrôle systématique du respect des normes environnementales tous les 2 ans (entraînant des sanctions financières et restrictions le cas échéant), la désimperméabilisation d'un certain pourcentage de surface dans les villes etc.

Il est nécessaire de rassembler les données et réaliser des suivis réguliers et rigoureux de l'évolution de l'activité agricole sur le territoire. Pour cela nous proposons de recruter au moins 1 personne par EPCI, avec le soutien du Pays de Rennes, qui serait chargée de recenser le foncier agricole et son utilisation, faire des contrôles et rentrer les informations dans la base de données collective et ouverte du Pays de Rennes (voir proposition 3). Ces personnes seront aussi les relais des structures départementales et régionales sur le territoire et pourront être appuyées par des associations environnementales (Bretagne Vivante, Eaux & Rivières de Bretagne etc.).



TRANSITION TEMPORELLE, VERS DES ESPACES MUTUALISÉS

Expérimentation à l'échelle des écoles du Pays de Rennes

Bien que le Pays de Rennes propose des programmes permettant le renforcement entre les agriculteurs et les populations locales (citadins, enfants, élus...) avec le "Manger Local" et le programme "De la Ferme à l'école", ces initiatives, qui ont pour objectifs de renforcer les liens sociaux de la population du Pays de Rennes, nous semblent insuffisantes.

Bien sûr, et comme expliqué dans le PLA, les relations entre agriculteurs et citadins sont bien moins importantes qu'auparavant. Il est nécessaire de **renouer les liens entre les agriculteurs et la population**, et pas uniquement citadins. Cela passe par du **dialogue**, de l'éducation et de la **sensibilisation** à l'agriculture et au métier d'agriculteur. Mais il sera tout autant nécessaire de renforcer les liens sociaux entre d'autres types d'acteurs. Nous pensons notamment à mélanger les différentes classes sociales et les générations.

En effet, avec le vieillissement inévitable de la population du Pays de Rennes, l'enjeu sera d'**éviter** à cette population grandissante un **isolement social** et de lui assurer une accessibilité alimentaire. Pour cela nous proposons de mettre en place des espaces de rencontres et de partages dans chaque bourg/quartier du pays.

Ces espaces peuvent être multiples dans leur fonction. Le pays présente déjà de nombreux jardins partagés et familiaux, notamment dans la commune de Rennes et ses alentours. Mais il reste tout de même de nombreuses communes rurales qui n'ont pas ce type d'espace collectif. Il serait donc intéressant de les implanter sur tout le territoire. Ces espaces peuvent aussi être des cuisines collectives, où différentes personnes se rassemblent autour d'un repas qu'ils auront cuisiné ensemble.

Au-delà d'être un lieu permettant la **mixité générationnelle**, ces cuisines seraient aussi l'opportunité pour les personnes les plus modestes et/ou isolées socialement de profiter d'un bon repas à moindre coût. Ces locaux pourraient tout autant être la propriété des mairies ou de certaines associations impliquées dans ce projet de mixité sociale.

La localisation des espaces de rassemblement est primordiale pour que la mixité sociale soit cohérente et réalisable. Le rôle de l'intercommunalité dans ce projet est plus qu'important. Avec le soutien d'un tissu associatif puissant et créatif, et au vu de la **dynamique du pays de Rennes**, ce projet peut être précurseur sur le territoire français et inspirer d'autres communes ou intercommunalités.



Fig. 11. Ecole élémentaire de Liffré

L'objectif est de redonner à l'école une place centrale, en en faisant un **lieu multi-usage**, qui mélange éducation, sensibilisation, rencontre et échange. Aujourd'hui, l'école est déjà un lieu rassemblant les enfants, les parents, les professeurs mais aussi le reste des habitants du quartier où elle se situe. Sa localisation géographique est au plus proche des habitants et est connue de tous.

Le dispositif vise à renforcer l'éducation alimentaire des plus jeunes. Le programme "De la Ferme à l'école" doit ainsi être plus ambitieux et être généralisé à l'ensemble des écoles du Pays de Rennes. Afin de **sensibiliser les élèves aux alternatives** aux repas carnés, nous proposons également d'intégrer dans chaque cantine scolaire du territoire une alternative végétarienne à chaque repas. L'idée n'est pas ici d'interdire totalement la viande dans les cantines scolaires, mais d'**accompagner les générations futures** vers une alimentation moins basée sur cette dernière, et donc moins émettrice en GES.

Le projet propose également de faire de l'école un **espace de rencontre** entre enfants et seniors autour de la culture de la terre. Dans un potager, les différentes générations échangeraient tout en collaborant pour un objectif commun : la bonne culture des végétaux. Ces rassemblements récurrents seraient un excellent moyen pour **lutter contre l'isolement social** des personnes âgées, et permettraient aux enfants d'apprendre à cultiver la terre de façon efficace et durable. Bien qu'ils devront être encadrés par un professionnel, ces rencontres seront aussi l'occasion d'avoir une transmission de connaissance singulière, sur le thème l'alimentation.

Inspirés par les écoles Oasis dans la ville de Paris, nous proposons aussi de réinvestir les cours d'école différemment hors période scolaire. Ainsi, lors des week-ends ou des débuts de soirée en semaine, une AMAP pourrait organiser la distribution de ses paniers dans une quarantaine d'établissements. Ces écoles seraient utilisées par des commerçants vendant des produits locaux du Pays de Rennes et labellisés. Cette proximité instaura une relation de confiance entre le producteur, le commerçant et le consommateur. La cour de l'école sera donc appropriée par différents usagers. L'intérêt d'installer des activités commerciales dans les enceintes d'école participerait à la transformation d'un espace monofonctionnel en espace multifonctionnel. On reconsidère l'unique fonctionnalité de l'école, qui pourrait accueillir le commerce de demain, avec des produits locaux et sains. À terme, ces marchés pourront être généralisés sur d'autres écoles élémentaires du territoire, voire les collèges et les lycées.

Là encore, cette action doit être généralisée à l'ensemble des écoles du pays et peut-être déclinée autrement. La quasi absence de marchés dans les EPCI du Val d'Ille Aubigné, de Liffré Cormier Communauté et du Pays de Châteaugiron Communauté montre que cette pratique doit être largement renforcée et généralisée sur tout le territoire, et pas uniquement sur Rennes Métropole, si nous voulons que le projet de "Ville archipel" se concrétise.

En 2045, la distribution alimentaire aura dans l'hypothèse évolué.

En premier lieu, le fait de devoir stopper l'étalement au profit d'une densification poussera les politiques publiques à repenser l'implantation des activités commerciales. Joint à cet aspect, le prix du foncier commercial augmentera sans doute dans le temps. Néanmoins, en raison des projections démographiques, il sera essentiel d'assurer une distribution alimentaire saine et durable au plus près des individus, pour respecter les objectifs liés aux Stratégies Nationales Bas-Carbone (SNBC).

En second lieu, l'activité commerciale connaîtrait une transition, entre les Zones d'Activités Économiques en périphérie qui tendent à diminuer, les commerces en ville en vacances, la présence du commerce en ligne ancré dans les habitudes des individus. Comme déjà amorcé dans le SCoT, il faudra localiser les commerces près des lieux de vie et non en périphérie.

L'objectif est d'amener les commerces de proximité vers les habitants et non l'inverse. Mais la logistique des transports de marchandises est aussi à revoir. Pour réduire le plus possible les émissions de GES, les transports de marchandises devront être mutualisés et en circuit-court. Là où il est possible, il faut impérativement favoriser le fret ferroviaire.

Pour le transport routier, l'utilisation de véhicules roulant à l'électrique ou au biogaz sera clairement privilégiée. Le transport d'aliments venant de territoires éloignés géographiquement, soit par voies terrestres ou aériennes, doit aussi être drastiquement réduit. Ces mesures sont possibles avec un accompagnement des changements de pratiques alimentaires, et donc de la demande, de la population du Pays de Rennes. Enfin, une fois que les marchandises sont importées dans les périphéries des villes, des zones et des espaces de livraisons multimodaux pourraient être mis en place pour les commerces de proximité au sein des centres riches en population. Ces transformations de transports, plus stratégiques et ciblées, permettront au Pays de Rennes d'avoir une meilleure qualité de l'air, et d'impacter positivement la santé des habitants.

À l'horizon 2045, il paraît nécessaire de procéder à une refonte de la façon de faire et d'interagir des différents échelons et acteurs territoriaux. Aujourd'hui encore, trop de projets entrent en conflits, sont redondants, ou pourraient être optimisés d'une façon ou d'une autre. Ainsi, afin de simplifier et de fluidifier le mille-feuille territorial, il est important de renforcer la communication, la coopération, et le partage des données entre les différents acteurs du Pays de Rennes et des territoires voisins. Ce travail passe par une coopération de l'ensemble des collectivités territoriales, du secteur privé, des milieux associatifs et de la population.

Pour mieux utiliser les différentes compétences et expertises de chacun, nous suggérons la transformation du site officiel du pays de Rennes en une plateforme à l'interface intuitive et interactive. Cette plateforme aurait pour objectif de référencer l'ensemble des projets en cours, de mettre à disposition des informations sur les enjeux locaux de transition environnementale et sociétale, ainsi que de renseigner la trajectoire du territoire vers les objectifs climatiques globaux et locaux. Elle intégrerait l'impact des projets d'aménagement sur l'alimentation. Elle pourrait également permettre de calculer son empreinte carbone et de proposer des changements de comportement à mettre en place afin de réduire cette dernière. L'idée serait également de créer une base de données complète, standardisée et libre d'accès, regroupant toutes les données nécessaires sur l'alimentation et l'agriculture, éventuellement élargie à d'autres thématiques dans un second temps. L'utilisation de cette plateforme bénéficierait d'ateliers de formation quant à son utilisation et sa navigation.

Aujourd'hui, la participation et la concertation citoyenne consistent simplement à recueillir des opinions, des idées, ou à faire la promotion d'un projet déjà programmé. Afin d'accompagner les habitants dans un monde en plein bouleversements, il paraît important de mobiliser les compétences de chacun et de fournir les outils nécessaires à la participation active de tous. Nous proposons ainsi la création d'une assemblée citoyenne participant durant toute la vie d'un projet et capable d'un vrai pouvoir décisionnel sur les choix opérationnels.

Dans cette nouvelle gouvernance, la formation des élus sur les enjeux climatiques et sur leur rôle de décideurs politiques est indispensable. L'alimentation est à la croisée des enjeux climatiques, écologiques et sanitaires du Pays de Rennes. Une formation par des spécialistes devrait donc être obligatoire afin d'être sensibilisés sur ces thématiques et de connaître les solutions possibles aux problèmes que cela engendre sur le territoire.

CONCLUSION

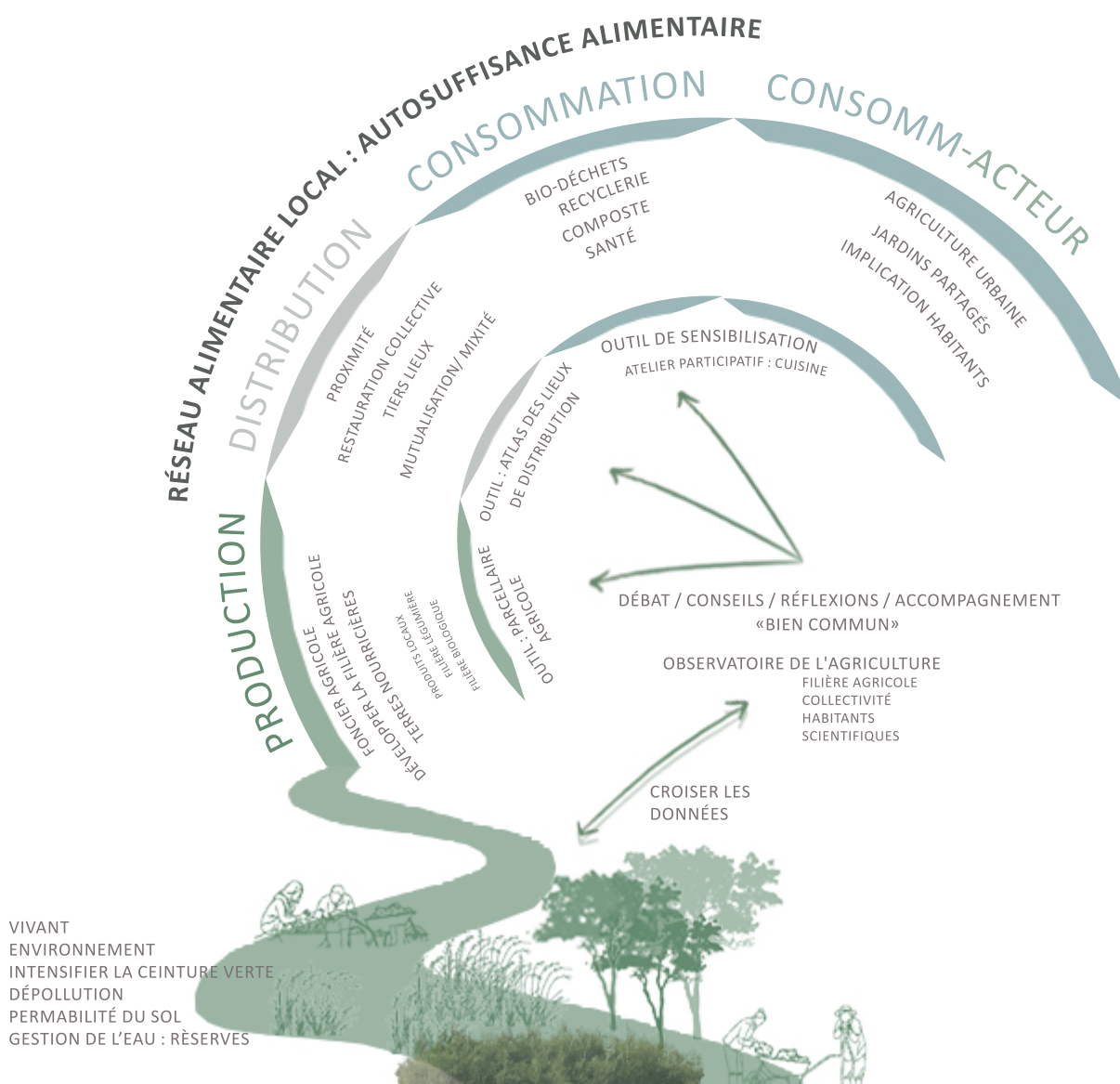
À travers la révision du SCoT du Pays de Rennes, le projet s'intègre dans une vision d'un territoire résilient, sobre, inclusif et créatif à l'horizon de 2045. Ainsi, ce document cadre s'inscrit dans l'évolution et les transitions des territoires prévues pour 2050.

En 2045, la production, la distribution, la consommation et la gestion des déchets et pertes seront différentes. L'évolution de la société poussera à réaliser un nouveau modèle de gouvernance dans lequel la population, les agriculteurs, les commerçants et les politiques publiques travailleront main dans la main. Au regard de cette projection sur les vingt prochaines années, le Pays de Rennes verra sa population croître, entraînant la nécessité de reconvertir certains de ses espaces agricoles pour satisfaire ses besoins alimentaires. Face à la nécessité de questionner la manière de produire et de s'alimenter demain, il convient nécessairement d'investir l'ensemble du processus alimentaire.

Il convient de répondre aux enjeux de préservation des terres et des exploitations agricoles, dont la gestion et la fonction constituent des enjeux essentiels pour l'alimentation de demain. Il s'agissait également, au cours de ce travail, de se questionner sur la consommation et sur les actions à mener pour mieux agir.

En effet, l'alimentation est structurée et organisée dans le territoire par l'armature verte des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui constitue une partie de l'identité du Pays de Rennes. Ainsi, dans la démarche de repenser le processus de la chaîne alimentaire, le projet entend répondre à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux tels que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le soutien aux filières, la diversification des productions, ou encore l'éducation pour accompagner toutes les générations aux changements futurs.

La réflexion s'est alors portée sur le choix de définir, avec les différents acteurs, un scénario alimentaire souhaitable et réaliste pour le territoire, au travers d'un programme d'actions portant sur les questions écologiques, l'éducation alimentaire, l'accessibilité financière ou encore le développement des circuits-courts.





Groupe 2 - FICHE ACTION N°1/3
Reconversion accompagnée des terres agricoles pour faire face aux enjeux



Contexte

- SAU est en majorité en élevage, culture de céréales et de fourrages, avec des pratiques néfastes à la biodiversité et incompatibles avec les objectifs de la SNBC.
- Les changements climatiques impactent à long terme : abandon ou émergence de cultures et d'élevages en conséquence pour s'adapter. Diminution de la consommation de produits carnés et laitiers.
- Accaparement des terres par des grandes exploitations conventionnelles et déséquilibre importations/exportations : résilience alimentaire assez faible.

Objectif(s) opérationnel(s)

- Augmenter la SAU totale du pays de Rennes attribuée aux petites et moyennes exploitations, en bio et pour des cultures/élevages compatibles avec les conséquences du changement climatique et mutations sociétales.
- Soutenir la reconversion des activités du conventionnel vers bio et élevage vers production maraîchère ou fruitière.
- Reconnaître l'eau comme bien commun vital et gérer collectivement l'eau de façon durable et équitable pour tous.
- Recruter dans chaque EPCI au moins 1 personne chargée du suivi des exploitations sur le territoire, et de rentrer dans la base de données collective ouverte les informations.

Descriptif

- Agir collectivement en concertation avec les autres acteurs sur les critères d'attribution lors des ventes ou location de terres agricoles pour permettre l'installation et la pérennisation des jeunes agriculteurs en bio.
- Organiser des programmes d'accompagnement des agriculteurs sur plusieurs années (au moins 3) et avec des financements pour les aider à engager la transformation de leur activité vers des pratiques plus durables et adaptées.
- Impliquer en amont les acteurs privés et la société civile dans la gestion de l'eau et promouvoir les solutions fondées sur la nature qui permettent d'économiser et de recycler l'eau.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Pays de Rennes (avec toutes les collectivités territoriales intégrées) • Chambres d'agricultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations sur le territoire • Région Bretagne • Potentiellement les structures de recherche

Calendrier de mise en œuvre

	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
élaboration SCoT				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- Cartographie de la SAU, affinée aux types d'activités agricoles et les données socio-éco-démographiques des exploitations, actualisée annuellement. Suivi du % de SAU en production maraîchère ; en AB ; en diversification etc.
- Montant des aides dédiées à l'installation et pérennisation et aux programmes d'accompagnement. Suivi des bénéficiaires sur plusieurs années pour vérifier l'efficacité des programmes et retours d'expérience.
- Rédaction concertée d'une charte de l'eau à l'échelle des bassins-versants régissant les bonnes pratiques de gestion. Nombre de réunions d'information et concertation autour de la gestion de l'eau dans chaque EPCI. Nombre de travaux de renouvellement d'infrastructures et nombre de projets de recyclage et épuration de l'eau concrétisés.

Eléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)

- Recettes : amendes pour non-respect des normes et décrets (pollution, consommation d'eau, arasement...), arrêter la tarification dégressive sur la consommation d'eau pour les industriels, et interdire l'utilisation d'eau potable non nécessaire (économies). Augmentation de la CET pour les plus grosses entreprises industrielles, et augmentation de la TVA sur les produits ultra-transformés de 2%.
- Investissement : au moins 10% du budget de chaque EPCI doit être consacré aux aides et aux programmes d'accompagnement sur leur territoire.



Groupe 2 - FICHE ACTION N°2/3

La cours de récréation des écoles comme espace multifonctionnel



Contexte

- Avec l'objectif ZAN, il y a un besoin de densifier les bourgs et d'optimiser l'utilisation de l'espace.
- Vieillesse de la population impliquant risque d'isolement social et d'inaccès à l'alimentation
- Face aux changements environnementaux, l'éducation et la sensibilisation des générations futures, notamment sur l'alimentation, est indispensable.

Objectif(s) opérationnel(s)

- Créer du lien intergénérationnel, notamment entre les jeunes et les personnes âgées.
- Réinvestir les cours d'école en dehors des moments de classes, pour en faire un lieu d'éducation, de sensibilisation, de rencontre et d'échange.

Descriptif

- Organiser hebdomadairement, dans les cours d'école, des ateliers sur le thème de l'alimentation (travail de la terre, besoins caloriques, permaculture, etc.) avec les élèves et les seniors, chapeautés par un professionnel.
 - Organiser, dans 70 écoles, des marchés via des AMAP et des producteurs locaux.
- + Si succès de l'action, généralisation possible dans d'autres établissements éducatifs (élémentaires, collèges, lycées).

Porteur(s) de l'action

- Les communes, qui ont la gestion des écoles, épaulées par le Pays de Rennes.

Partenaire(s)

- Les associations (AMAP, environnementales, APE, etc.)
- Les producteurs / agriculteurs
- Les commerçants

Calendrier de mise en œuvre

	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
élaboration SCoT				aménagement des cours d'école																		
												ateliers et AMAP										

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation

- L'affluence des marchés organisés
- La dynamique de la collaboration
- Les retours des acteurs (élèves, seniors, enseignants, intervenants, commerçants...)

Éléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)

- Rémunération des 7 intervenants (210.000 €/an)
- Matériel pour les ateliers (50.000 € pour toutes les écoles, à partager selon la proximité)
- Réaménagement des cours de récré afin de pouvoir accueillir les AMAP (8 millions pour toutes les écoles)



Groupe 2 - FICHE ACTION N°3/3
Transformation du site du pays de Rennes en une plateforme formative et informative pour fédérer les actions et données sur le territoire



Contexte

- Lenteur de l’administration et projets d’aménagement parfois décalés des besoins fondamentaux.
- Coopération entre les acteurs et territoires améliorables.
- Base de données incomplète.

Objectif(s) opérationnel(s)

- Avoir un lieu d’information facile d’accès, à même de sensibiliser et d’informer les acteurs.
- Avoir des données riches et complètes faciles à prendre en main.
- Inciter les acteurs à agir en se basant sur les mêmes informations.

Descriptif

- Modifier le site du Pays de Rennes pour référencer l’ensemble des projets, mettre à disposition des informations sur les enjeux locaux et globaux, ainsi que renseigner la trajectoire actuelle des territoires vers les objectifs climatiques, à l’échelle globale et locale.
- Y ajouter une base de données standardisées, publique, riche, et concernant l’ensemble des territoires du pays.
- Former toutes personnes en faisant la demande à l’utilisation de la plateforme et ses données.
- Inciter les acteurs externes aux collectivités à utiliser.

Porteur(s) de l'action	Partenaire(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Pays de Rennes (avec toutes les collectivités territoriales intégrées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations • Professionnels de l’aménagement et élus • Population (accès libre et encouragé)

Calendrier de mise en œuvre

	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
élaboration SCoT				création plateforme		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Indicateur(s) de suivi

- Modification du site.
- Création de la base de données.
- Suivi des téléchargement des données.
- Suivi du nombre de visiteurs.
- Nombre de personnes formées à son utilisation et navigation.
- Dépôt de données standardisées au sein de la base de données.

Eléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)

- Investissement : au moins 1% du budget de chaque EPCI pour la conception, le développement de l'interface et la mise en place de BDD.
- Fonctionnement : un employé à mi-temps (gestion de la BDD et de la maintenance de l'interface)

BIBLIOGRAPHIE

- > ADEME. 2016. « Dossier de presse : étude "Pertes et gaspillages alimentaires : état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire" ». https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2016/05/DP_Etude-ADEME_-pertes-et-gaspillages-alimentaires.pdf.
- AUDIAR RENNES. 2015a. « L'agriculture dans le Pays de Rennes : Programme Local de l'Agriculture ». https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/observatoires/obs2014_agriculture_176x250_web.pdf.
- >----. 2015b. « Soirée-débat "L'agriculture, productrice d'emplois locaux : faisons le savoir !" » <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/07/obs-agri-synthese-web.pdf>.
- >----. 2018. « Soirée-débat "Agriculture et alimentation demain" : le programme local de l'agriculture de demain ». https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/observatoires/obs_agri_synthese-alimentation-pla_2018_web.pdf.
- >----. 2020. « L'anneau métropolitain : étude prospective sur la première couronne rennais ». https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/1_anneau-metropolitain_ville-archipel_web.pdf.
- >----. 2021. « L'écosystème économique de l'alimentation dans Rennes Métropole et l'Ille-et-Vilaine ». https://www.bio-bretagne-ibb.fr/voy_content/uploads/AUDIAR-Note-Alimentation-Emplois-2021.pdf.
- >----. 2022. « Une métropole rennais dynamique qui a préservé son caractère agricole ». https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/note-agriculture-rm_web_0.pdf.
- >----. 2023. « Précarité et accessibilité alimentaire dans Rennes Métropole : une approche territoriale pour identifier les disparités et dispositifs locaux ». https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/note-precarite_alimentaire-web.pdf.
- CERES de Bretagne. 2021. « L'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : quels enjeux de société ? » https://www.bretagne.bzh/app/uploads/sites/8/2022/04/rapport_alimentation_version_web.pdf.
- Chambre d'agriculture Bretagne. 2022. « Agriculture et Agroalimentaire de Bretagne en Clair : les chiffres ».
- Communauté d'agglomération du Sicoval. 2022. « Plan d'action du projet alimentaire territorial 2022-2027 ». <https://www.sicoval.fr/app/uploads/2022/11/Plan-action-PAT.pdf>.
- Darrot, Catherine, Pascal Verdier, et Cyril Bigot. 2013. « Rennes Métropole : ville vivrière ? » <https://hal.science/hal-03481870/document>.
- Insee. 2020. « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>.
- >----. 2023. « En 2050, la Bretagne compterait près de 260 000 habitants supplémentaires ». <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7737359>.
- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. 2021. « MAEC : les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques de la PAC ». agriculture.gouv.fr. 6 avril 2021. <https://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac>.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. 2022. « Construire votre projet alimentaire territorial ».
- Observatoire commerce Pays de Rennes. 2020. « Le commerce dans le Pays de Rennes ». <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/08/doc1-observatoire-compresse.pdf>.
- Observatoire de l'environnement en Bretagne. 2021. « Chiffres clés des déchets en Bretagne (édition 2021) : Données & Analyses ».
- Pays de Rennes. 2010. « Programme Local de l'Agriculture : les agriculteurs au coeur de la ville archipel ». <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/07/plasigne-juin10.pdf>.
- >----. 2012. « SCoT du Pays de Rennes : Tableau de bord, suivi du SCoT ». https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/editeur/scot/suivi-scot_indicateurs_2012.pdf.
- . 2015a. « SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation de l'état initial de l'environnement ». <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/09/scot2015-rp4-environt-approuve-29052015-web.pdf>.
- >----. 2015b. « SCoT du Pays de Rennes : Rapport de présentation, Diagnostic socio-économique ». <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/09/scot2015-rp3-socio-eco-approuve-29052015-web.pdf>.
- >----. 2021. « Manger local : trouver un producteur près de chez vous sur le Pays de Rennes ». <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/07/producteurs-locaux-bd.pdf>.
- >----. s. d. « Observatoire et débats ». paysderennes.fr <https://www.paysderennes.fr/nos-commissions/alimentation-agriculture/soirees-debats-rdv-du-pdr/>.
- Pôle métropolitain Nancy sud Lorraine. 2019. « Intégrer les problématiques alimentaires dans les politiques d'aménagement ». <https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/projet-alimentaire-territorial/2019114-rapport-alimentation-et-amenagement.pdf>.
- Région Bretagne. 2020. « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bretagne ». <https://pod.bretagne.bzh/hosting/sraddet/enquete-publique/III-7-e-2-PRPGD-Plan-actions.pdf>.
- Région urbaine de Grenoble. 2012. « L'essentiel du projet de SCoT de la Région urbaine de Grenoble ». <https://scot-region-grenoble.org/wp-content/uploads/2015/05/essentiel-du-scot-v5-web.pdf>.
- Terres en villes. 2010. « La protection des espaces agricoles et naturels dans le SCoT du Pays de Rennes ». https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH2.1.1_AgriScotRennes_2010.pdf.
- >----. 2020. « La coopération agricole et alimentaire entre territoires en Pays de Rennes ». https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2021/02/TEV_Fiche_Coop_Rennes_04.pdf.
- >----. 2021. « Politiques alimentaires territoriales : quels rôles pour les outils de planification ? » https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2022/01/Tev_Planif_Planification_alimentaire_VF.pdf.
- >----. s. d. « Outils de planification urbaine et politiques alimentaires du Grand Poitiers ». https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2022/01/Tev_Planif_Fiche_urbanisation_Poitiers_VF.pdf.
- Ville de Rennes. 2015. « Plan Alimentaire Durable de Rennes 2017-2020 ». https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/PAD-engagements_2017-2018.pdf.